

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON (CGV)

1. Indications générales

- 1.1 Les Conditions générales de vente et de livraison suivantes (désignées par la suite par « CGV ») s'appliquent à toutes les livraisons de Leica Microsystems (Suisse) AG sise à Heerbrugg, commune de Balgach, (désignée par la suite par « Leica Microsystems ») de la Confédération suisse. Ces CGV font partie intégrante de tous les contrats de vente conclus avec le client (« acheteur »).
- 1.2 Nous ne reconnaissons pas les conditions générales de vente de l'acheteur qui sont différentes ou contraires aux nôtres ou divergentes des nôtres, sauf dans le cas où nous aurions accepté leur validité expressément par écrit. Toutes conventions qui s'en écartent ne sont valables respectivement que pour un contrat précis et non pas pour les contrats suivants, sauf en cas de convention contraire expresse.
- 1.3 Toutes conventions, stipulations annexes et amendements apportés au contrat doivent nécessairement se faire sous forme écrite. Il en est de même pour l'annulation de cette clause imposant la forme écrite. Pour être valables, les promesses faites oralement ou par écrit et dérogeant à nos conditions contractuelles et/ou à la confirmation de commande, nécessitent notre approbation écrite.
- 1.4 Une commande est seulement prise en compte, dès lors qu'elle a été confirmée par écrit ou qu'elle a été acceptée par un acte probant (par ex. livraison immédiate de la marchandise commandée).
- 1.5 Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications minimales ou des améliorations de l'objet de la livraison, en faveur de l'acheteur. Il en va de même pour les textes et illustrations de notre documentation imprimée.
- 1.6 Sauf stipulation expresse contraire, les données que nous publions sous forme de textes ou d'illustrations dans les catalogues, brochures et autres publications (par ex. descriptions, illustrations ou dessins), sont au final déterminantes de l'état des produits livrés par nos soins ainsi que leurs possibilités d'utilisation. Toutes autres indications de fabricant sont sans engagement. Nos indications ne constituent aucune garantie quant à l'état et à la durabilité et correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Nous n'assumons aucune responsabilité quant au succès de l'utilisation.

2. Livraison

- 2.1 Nous livrons les produits EXW Heerbrugg (selon Incoterms 2010). Nous satisfaisons ainsi entièrement à nos obligations de livraison, la responsabilité de l'usage et des risques incombe à l'acheteur.
- 2.2 S'il n'en est pas convenu autrement, nous prenons en charge l'expédition des produits sur commande et au risque de l'acheteur. L'assurance pour les risques de transport habituels est contractée par notre biais à la charge de l'acheteur, s'il n'en est pas convenu autrement.
- 2.3 Tous endommagements ou pertes des produits en cours de transport doivent nous être signalés par écrit par l'acheteur sans délai dès réception de l'expédition. En cas de dommages éventuels dus au transport, il convient d'observer les conditions générales

contractuelles de la compagnie d'assurance : tous dommages ou irrégularités extérieurs apparents doivent être constatés immédiatement par le transporteur et être consignés par écrit ; ce faisant, il convient d'indiquer en outre la cause probable du dommage. L'expédition ne doit pas être acceptée si les consignes précédentes ne sont pas respectées. En cas de dommages constatés lors du déballage, immédiatement après livraison, les produits doivent être laissés dans leur emballage à l'état trouvé, et l'entreprise de transport co pétente doit être avisée sans délai, oralement et par écrit (par recommandé) du constat de tels dommages, et par là-même, rendue responsable.

- 2.4 Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour respecter les délais de livraison que nous avons indiqués par écrit. Le non-respect des délais de livraison autorise l'acheteur à résilier la commande, seulement si la livraison n'a pas pu être effectuée non plus après un délai supplémentaire raisonnable. L'acheteur ne pourra en aucun cas faire valoir un droit à un dédommagement quelconque pour les dommages. Nous sommes dégagés du respect des délais de livraison dès lors que l'acheteur entreprend les démarches liées à ses obligations contractuelles en retard ou qu'il exprime des souhaits de modifications ultérieures.
 - 2.5 Des événements imprévisibles, exceptionnels, indépendants de notre volonté tels que des conflits sociaux, perturbations dans la production, mesures administratives, perturbations dans le transport ou autres cas de force majeure, qu'ils surviennent chez nous ou chez nos fournisseurs en amont, nous dégagent des obligations issues du contrat respectif ; cependant, les empêchements de nature passagère ne nous dégagent de nos obligations que pour la durée de l'empêchement augmentée d'un délai de mise en route raisonnable. Les deux parties sont en droit de résilier le contrat si, en raison de tels événements, la livraison est avérée impossible à réaliser par la suite, ou qu'elle est jugée inacceptable pour l'une des parties, les deux parties sont en droit de résilier le contrat.
 - 2.6 Notre responsabilité pour dommages résultant d'un retard et dus à un non-respect des obligations par négligence légère est exclue.
 - 2.7 Nous sommes en droit de procéder à des livraisons partielles, dans la mesure où elles sont acceptables pour l'acheteur. Les livraisons partielles font l'objet d'une facturation séparée.
 - 2.8 Des produits expédiés peuvent seulement être repris à titre exceptionnel et sous réserve d'un accord écrit préalable. Ce faisant, nous ne reprenons que des produits sortis neufs d'usine, en emballage d'origine, sans modification, et non modifiés ou produits sur commande différemment de la version normale, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été expédiés depuis plus de 4 (quatre) mois par nos soins. Les retours non convenus sont retournés à l'acheteur à la charge de celui-ci.
- ### 3. Prix
- 3.1 Les prix en vigueur sont ceux indiqués dans les confirmations de commande respectives. Sauf si une

- autre monnaie est stipulée expressément par écrit, tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF). Tous autres frais de transport, emballage, assurance, exportation, transit, importation, autres autorisations, attestations officielles, contributions, taxes, commissions et droits de douane sont à la charge de l'acheteur.
- 3.2 Nous nous réservons le droit de modifier les prix pour des commandes déjà enregistrées, dès lors que les coûts du matériel, du personnel et d'exploitation évoluent.

4. Conditions de paiement

- 4.1 Les dispositions stipulées dans nos confirmations de commande sont déterminantes pour es paiements. En l'absence d'autre convention écrite préalable, ils doivent se faire en francs suisses (CHF) et sans déduction quelconque (par ex. escompte, frais, taxes, commissions, etc.). Les règlements doivent être effectués par virement par l'acheteur, sur le compte bancaire spécifié sur la facture.
- 4.2 Les livraisons que nous effectuons pour le compte de l'acheteur doivent être payées dans un délai de 30 jours calendaires (trente) à compter de la date de facturation.
- 4.3 En cas de dépassement des délais de paiement convenu, l'acheteur est en retard de paiement, et divers frais inhérents ainsi que des intérêts de retard lui seront facturés en francs suisses, à hauteur de 5 % (cinq pour cent) selon le taux d'escompte officiel de la banque nationale suisse. En cas de retard de paiement, nous sommes en droit d'exiger un paiement préliminaire pour toutes autres commandes, ou l'ouverture d'un compte de crédit irrévocable, et d'exiger la confirmation de notre crédit, de même que de retenir les livraisons non encore réalisées.
- 4.4 L'acheteur ne peut pas retenir les paiements suite à une réclamation et autres exigences.
- 4.5 Une compensation par prétentions en retour de la part de l'acheteur est irrecevable.

5. Réserve de propriété

- 5.1 Toutes les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement de la totalité du prix d'achat et de toutes les créances afférentes, y compris l'encaissement d'éventuels chèques ou lettres de change acceptés pour paiement.
- 5.2 Jusqu'au moment du paiement de a totalité du prix d'achat, les produits ne doivent pas être mis en gage, transférés par mesure de sécurité ou grevés par ailleurs de droits de tiers, mais uniquement être vendus dans le cadre normal de la marche des affaires.
- 5.3 Tant que la propriété de nos produits n'a pas été transférée, l'acheteur s'engage à veiller aux produits livrés à ses frais et à prendre des mesures suffisantes pour se prémunir d'éventuelles pertes consécutives au vol, à un incendie, aux dégâts des eaux, etc., et s'il est invité à le faire, nous démontrer l'existence d'une telle assurance. L'acheteur renonce à ses exigences vis-à-vis de l'assureur à notre profit.
- 5.4 En cas de mesures avérées nécessaires pour la protection et l'assurance de notre propriété, l'acheteur est tenu d'y contribuer, notamment pour ce qui est de l'accomplissement de formalités éventuelles requises pour assurer et enregistrer la réserve de propriété.

6. Garantie

- 6.1 Nous assumons la garantie pour les produits conformément aux conditions générales de la garantie

de Leica Microsystems en vigueur à la date de commande, qui font partie intégrante des présentes CGV.

- 6.2 L'acheteur est tenu de signaler par écrit tout défaut apparent dans un délai de 7 (sept) jours calendaires après prise en charge des produits, en précisant la nature du défaut constaté.

7. Responsabilité et responsabilité produit

- 7.1 Nous sommes garants de la conformité de la livraison au contrat, dans le cadre de notre obligation de

garantie, conformément aux conditions générales de la garantie. TOUTE RESPONSABILITE POUR DOMMAGES DIRECTS ET/OU INDIRECTS (NOTAMMENT PERTES DE PROFIT OU EXIGENCES DE TIERS), RESULTANT DU NON-RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR NOUS OU DE L'EXPLOITATION OU DE L'ARRÊT D'EXPLOITATION DES PRODUITS OU DES PARTIES DE CEUX-CI QUE NOUS AVONS LIVRÉS, EST EXPRESSEMENT EXCLUE. DE MEME, NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS.

- 7.2 Cette exclusion de responsabilité ne s'applique cependant pas en cas de négligence grave de notre part. Par ailleurs, cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas si elle est contraire à un droit impératif.
- 7.3 Une éventuelle responsabilité produit est expressément exclue dans le cadre de ce qui est admis par la loi.

8. Désistement d'exigences

L'acheteur peut seulement se désister de ses exigences sous réserve de notre accord écrit.

9. Lieu d'exécution, juridiction compétente, droit applicable, divers

- 9.1 Le lieu d'exécution pour l'ensemble des obligations réciproques est le siège de Leica Microsystems (Suisse) AG à Heerbrugg, commune de Balgach.
- 9.2 La juridiction compétente exclusive pour tous différends est Heerbrugg, commune de Balgach. Nous sommes néanmoins en droit de poursuivre en justice l'acheteur dans sa juridiction égale.
- 9.3 Le rapport contractuel qui nous lie à l'acheteur est soumis au droit suisse, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises (CISG) et des règles du Droit International Privé.
- 9.4 Si l'une ou l'autre clause du présent CGV est déclarée nulle, cela n'affecte nullement la validité des clauses restantes ni celle du contrat qui lui sous-tend. Les parties contractuelles s'engagent à remplacer une disposition ayant perdu sa validité par une réglementation en vigueur.

10. Exportation

Le lieu de livraison se situe de principe sur le territoire de la Confédération suisse. En cas de cession ultérieure, en particulier en cas d'exportation par l'acheteur, ce dernier est responsable du respect de l'ensemble des directives pertinentes. Il convient à ce sujet d'observer le cas échéant les directives de contrôle à l'exportation en vigueur en Suisse, en Allemagne, en Europe et/ou aux Etats-Unis.

